

NATIONS UNIES  
**Assemblée générale**  
QUARANTE-SIXIÈME SESSION  
*Documents officiels*

DEUXIÈME COMMISSION  
7<sup>e</sup> séance  
tenue le  
jeudi 3 octobre 1991  
à 15 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 7<sup>e</sup> SEANCE

Président : M. BARAC (Roumanie)

(Vice-Président)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL (suite)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2.750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

**Distr. GENERALE**  
**A/C.2/46/SR.7**  
**11 novembre 1991**  
**FRANCAIS**  
**ORIGINAL : ANGLAIS**

La séance est ouverte à 15 h 5.

DEBAT GENERAL (suite)

1. **M. MILINTACHINDA** (Thaïlande) dit que la relance économique des pays en développement ne peut se faire que dans le contexte d'une conjoncture extérieure favorable et d'un système de libre-échange dynamique et équitable, où les marchés leur seraient ouverts sans restriction. C'est pourquoi la Thaïlande attache une grande importance à ce que les négociations d'Uruguay sur le commerce multilatéral soient menées à bien dans les délais prévus. Dans un monde où règnent de profondes inégalités en matière de richesse et de puissance commerciale, les pays en développement ont besoin que l'on établisse d'urgence des règles qui protègent leurs intérêts dans leurs accords commerciaux bilatéraux avec les pays développés.
2. Des arrangements commerciaux à l'échelle régionale sont actuellement mis en place, tant en Europe qu'en Amérique du Nord, et la manière dont seront traités les pays qui n'y participent pas, à travers les politiques commerciales et les mesures prises à leur égard, sera d'une importance déterminante. S'il est vrai que de tels arrangements peuvent contribuer à rationaliser la production et à favoriser la croissance, les pays en développement ne peuvent pas considérer qu'ils suffiront à répondre à leurs besoins en matière de développement, car ces arrangements ne sauraient remplacer un système de commerce multilatéral équitable et qui fonctionne correctement.
3. Le problème de la dette demeure préoccupant dans beaucoup de pays en développement, surtout en Afrique et en Amérique latine. Pour appréciables que soient les initiatives prises jusqu'à présent par les pays développés afin de réduire le montant total de la dette des pays en développement, le réaménagement de la dette et les remises de dette ne suffisent pas. Il faut assouplir les plans existants de réduction de la dette, et rendre facilement disponibles, à faibles taux d'intérêt, les nouvelles sources de financement dont ont besoin les pays en développement pour faire progresser leur économie.
4. Le transfert de ressources financières des pays en développement vers les pays développés est un problème grave, et il faut que ce flux soit inversé. Pour ce faire, il est essentiel que les exportations les plus intéressantes pour les pays en développement aient accès aux marchés sans se heurter à des barrières douanières ou autres.
5. La dégradation de l'environnement a été causée en grande partie par les schémas traditionnels d'industrialisation et par l'exploitation des ressources naturelles par les pays développés. Mais elle est également due à la pauvreté et au fait que les pays en développement n'ont pas les capacités techniques ni les moyens matériels d'assurer leur développement. La Thaïlande se félicite de pouvoir participer à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui mettra à l'épreuve la capacité de réaction du système des Nations Unies face aux défis posés par un monde en rapide évolution.

6. Mlle TAN (Singapour) note que l'on a assisté ces dernières années à une tendance de plus en plus marquée à la conclusion d'arrangements commerciaux à l'échelle régionale, surtout parmi les pays développés. Bien qu'ayant reçu l'assurance que ces arrangements seraient conformes à l'article XXIV de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et ne dresseraient pas d'obstacles aux échanges avec les pays tiers, les pays en développement craignent que les tarifs douaniers s'appliquant à l'extérieur aux non-membres ne demeurent à leur niveau actuel, tandis qu'ont été supprimées barrières tarifaires et non tarifaires à l'intérieur de ces groupements, entre leurs membres.

7. L'intégration économique régionale peut avoir différents résultats. Elle peut, par exemple, constituer un élément important d'une stratégie d'ensemble ouverte sur l'extérieur. Si les arrangements régionaux réussissent à résister aux groupes de pression qui défendent leur chasse gardée en poussant au renforcement du protectionnisme, l'intégration régionale peut contribuer à la libéralisation des échanges internationaux. Par contre, la mise en place de barrières communes élevées, douanières ou autres, pour s'opposer aux échanges avec les pays tiers, freinerait la croissance du commerce mondial.

8. La délégation de Singapour s'inquiète de voir se répandre dans certains milieux l'idée qu'il faut attacher davantage d'importance à l'intégration régionale, aux dépens de l'intérêt porté au GATT. Depuis sa création, ce dernier a été un lieu de rencontre où riches et pauvres ont pu se réunir et négocier, suivant des règles acceptées par les uns et les autres, en vue d'une libéralisation des échanges qui a profité à tous. Composé à l'origine des 53 pays qui ont signé en 1947 l'Acte final consacrant la Charte de La Havane relative à une organisation internationale du commerce, le GATT comptait en novembre 1990 100 parties contractantes. Les principes fondamentaux du GATT restent tout à fait d'actualité, notamment celui du traitement de la nation la plus favorisée, celui de la réciprocité et des accords avantageux pour toutes les parties et celui du règlement impartial des différends commerciaux. C'est pourquoi il faut, dans l'intérêt de tous, renforcer le GATT. L'intégration régionale ne doit constituer qu'un complément au GATT, et elle doit contribuer à instaurer un cadre encore plus libre pour le commerce international. Nul arrangement régional, quelle qu'en soit l'efficacité, ne saurait remplacer le GATT. Aussi la délégation de Singapour demande-t-elle instamment à toutes les parties concernées de trouver la volonté politique de chercher à parvenir à une conclusion équilibrée et rapide des négociations d'Uruguay, et de collaborer entre elles afin d'offrir à toutes les nations, riches et pauvres, une période sans précédent de croissance économique stable.

9. M. ACHARYA (Népal) fait observer qu'alors que la situation actuelle dans le monde offre des possibilités exceptionnelles pour s'attaquer aux problèmes indissociables qui se posent dans le domaine économique et social, la dégradation rapide de la situation économique dans la majorité des pays en développement en vient à constituer une menace pour la paix et la sécurité internationales. Il est donc temps de prendre des mesures sérieuses pour arracher les pays en développement à la pauvreté et à la privation. La

(M. Acharya, Népal)

communauté internationale doit aider les pays en développement à avoir accès aux marchés des pays industrialisés, librement et sans obstacle; elle doit aussi rechercher une solution viable au problème de l'endettement et accroître les flux d'investissements directs étrangers vers les pays en développement. Pour faire en sorte que les pays en développement obtiennent des prêts suffisants auprès des créanciers officiels et multilatéraux, il est absolument essentiel d'augmenter sensiblement les ressources financières de ces institutions.

10. Le Népal souscrit à la proposition du Secrétaire général concernant la convocation d'une conférence internationale sur le financement du développement où pourraient être conçues des méthodes permettant d'assurer que les pays en développement disposent des ressources nécessaires à l'intégration de leur économie dans l'économie mondiale. Parallèlement, s'il faut que les politiques économiques nationales des pays en développement aboutissent à une amélioration de la productivité intérieure en réorganisant les économies de ces pays et en encourageant l'initiative individuelle, il est tout aussi important que le contexte économique international soit favorable. A cette fin, la délégation népalaise demande à la communauté internationale de faire aboutir rapidement les négociations d'Uruguay.

11. Le Népal attend avec intérêt la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, en espérant qu'elle donnera lieu à des politiques et à des programmes écologiquement rationnels. La communauté internationale doit s'assurer à la fois que les programmes en faveur de l'environnement n'étouffent pas les initiatives allant dans le sens du développement et qu'ils n'imposent pas de conditions aux flux financiers dont les pays en développement ont un besoin si urgent.

12. La situation des pays les moins avancés s'est dégradée rapidement dans les domaines social et économique, et aucune amélioration ne se profile à l'horizon. A cause de la faiblesse de leur structure économique, ces pays sont mal armés pour développer leur économie interne et assurer à leur population un niveau de vie suffisant. A cet égard, la compréhension et le soutien de la communauté internationale sont aussi importants que les efforts déployés par les pays en développement eux-mêmes. Le Népal espère bien que la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, adopté par la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, donnera rapidement des résultats positifs.

13. La situation économique et sociale des pays les moins avancés privés de littoral, dont le Népal fait partie, s'est dégradée régulièrement. Des millions d'habitants de ces pays n'ont toujours pas des conditions de vie convenables. Des mesures supplémentaires pour venir en aide aux pays sans littoral, telles que des relations commerciales préférentielles et une simplification du transit vers ces pays, stimuleraient leur croissance et leur développement.

14. M. FERNANDEZ DE COSSIO (Cuba) dit que le nouvel ordre mondial fondé sur la détente bénéficie davantage aux pays du Nord qu'à ceux du Sud, et que les pays en développement se trouvent même de plus en plus marginalisés et négligés. Il est inquiétant de constater que la coopération économique internationale a tendance à s'accompagner de conditions politiques, sociales et économiques plus dures, conditions découlant de théories de l'économie de marché, mais que les pays du Nord ne songeraient pas un instant à imposer à leurs propres citoyens. En outre, les engagements pris dans le cadre de la Déclaration adoptée par l'Assemblée générale à sa dix-huitième session extraordinaire et dans celui de la Stratégie internationale du développement ne sont pas respectés, ce qui jette des doutes non seulement sur la crédibilité de nombreux gouvernements, mais aussi sur celle de l'ONU elle-même.

15. Alors que les engagements antérieurs semblent perdre de leur force avec l'avènement du nouvel ordre mondial, la pauvreté, la faim, la maladie et l'analphabétisme persistent, de même que des déséquilibres comme ceux qui caractérisent la charge de la dette extérieure, les sorties nettes de ressources en provenance des pays en développement et les fluctuations impossibles à maîtriser des cours des produits de base. Dans le nouvel ordre mondial, les pays en développement sont obligés, pour recevoir de l'aide, de se plier aux conditions dictées par les donateurs, sans pouvoir fixer de leur côté aucune condition à respecter en matière d'investissement. Ils doivent sacrifier leurs programmes internes, soumettre leur population à de rigoureux programmes d'ajustement dont les conséquences sociales sont catastrophiques, et se lancer dans des programmes de privatisations excessifs. Et pourtant, la coopération internationale tant espérée ne s'est pas concrétisée. Voilà les réalités devant lesquelles se trouve placée la Deuxième Commission à l'orée de ses débats, et qui marqueront chaque aspect de son programme de travail.

16. Le fait que les documents de l'ONU reprennent systématiquement certains modèles économiques particuliers, notamment en préconisant avec insistance, sous prétexte d'amélioration des méthodes de gestion, le passage à l'économie de marché et les privatisations, représente une forme de pression qui fait fi des traces laissées dans une économie nationale par des facteurs complexes de nature historique, sociale ou culturelle, et qui ferme les yeux sur les leçons à tirer de plus de deux siècles d'expérience de l'économie de marché dans les pays en développement. L'échec du socialisme en Europe ne laisse en aucune manière présager le triomphe du capitalisme dans le tiers monde. L'ONU se transforme en bailleur de fonds au service des investisseurs privés, en utilisant les ressources tirées des contributions versées par les Etats Membres.

17. Cuba n'a jamais essayé d'imposer aux autres pays ses idéaux ou son mode de développement. L'expérience socialiste cubaine est différente de celle des autres pays, et la délégation cubaine espère que l'on n'établira pas de parallèle entre elles. L'édition de 1990 du Rapport sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement apporte un témoignage éloquent de l'immense amélioration du niveau de vie du peuple cubain et de son bien-être. Un certain nombre d'autres documents publiés par les organisations du système des Nations Unies illustrent la capacité de Cuba à absorber et à canaliser l'aide internationale.

(M. Fernandez de Cossio, Cuba)

18. Certains pays sont plus touchés que d'autres par quelques-unes des injustices qui marquent les relations économiques internationales. Appelant l'attention sur la résolution 44/215 de l'Assemblée générale, qui traite des mesures économiques utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement, l'orateur fait remarquer que Cuba est victime depuis plus de 30 ans du blocus économique imposé cyniquement par les Etats-Unis d'Amérique. Ce blocus est destiné à fomenter des troubles politiques et sociaux, contraignant ainsi le peuple cubain à se soumettre à un ordre politique, économique et social choisi par les Etats-Unis. Bien qu'il ne fasse aucun doute que les relations extérieures de Cuba ont gravement souffert de ce blocus, aucune mesure n'a véritablement été prise par la communauté internationale pour y mettre fin. Pendant la session en cours, le Secrétaire général va rendre compte de l'application de la résolution 44/215, et la délégation cubaine espère que l'Assemblée générale dénoncera plus énergiquement la coercition économique et exigera sa suppression, faisant ainsi preuve de volontarisme vis-à-vis de ce qu'il est convenu d'appeler le nouvel ordre mondial.

19. En tant que membre du Groupe des 77, l'orateur affirme pour conclure que sa délégation appuie sans réserve la Déclaration publiée le 30 septembre 1991 par les ministres des affaires étrangères de ce groupe.

20. M. HUSLID (Norvège), prenant la parole au nom des pays nordiques, dit qu'en cette époque où s'offrent de nouvelles possibilités, on espère de plus en plus vivement que l'Organisation des Nations Unies parviendra à assumer plus complètement un rôle actif dans le domaine de la croissance et du développement. Il semble qu'on s'accorde à présent à reconnaître que l'économie de marché est un élément essentiel d'une politique économique efficace. Mais il est également de plus en plus largement reconnu que la mise en valeur des ressources humaines, la démocratisation des mécanismes politiques et le respect des droits de l'homme sont les conditions indispensables d'un développement durable, que les femmes comme les hommes doivent participer à l'activité économique, et que la répartition des revenus et des richesses engendrés par le développement économique doit se faire de manière équitable sur le plan social. Ainsi, il ne faut pas s'en remettre entièrement au marché. Les gouvernements ont également un rôle essentiel à jouer, en créant les conditions qui permettent l'instauration de sociétés justes, stables et équitables ainsi qu'un développement ménageant l'environnement à long terme.

21. A l'occasion de la crise du Golfe, l'Organisation des Nations Unies a enfin commencé à jouer le rôle qui lui revient sur la scène politique, et le moment est venu pour elle d'assumer son rôle et ses responsabilités dans le domaine économique également. Il lui faut mieux cibler son activité et rendre ses débats et ses résolutions plus efficaces. L'Organisation doit mieux réagir au changement, en concentrant ses efforts sur les questions auxquelles elle est le mieux capable d'apporter directement une contribution concrète. En ce qui concerne la Deuxième Commission, le moment est venu pour ses membres d'examiner de près la composition de son ordre du jour ainsi que ses méthodes de travail. Quoiqu'il importe d'apporter des améliorations sur le plan de

(M. Huslid, Norvège)

l'organisation et des procédures, c'est surtout la matière des débats et les décisions prises qui détermineront l'importance de la Commission et son utilité.

22. Il faut agir dans trois domaines. Il faut d'abord donner aux débats de la Commission une plus grande signification politique, en les coordonnant plus étroitement avec le travail accompli dans d'autres tribunes de discussion. Dans bien des cas, cela supposerait une meilleure coordination des positions prises par un même pays, d'une tribune à l'autre. Le rôle de la Deuxième Commission doit être de faire entendre sa voix avec le plus de force possible sur la scène politique, afin d'obtenir l'attention des décideurs dans les capitales.

23. Il faut ensuite améliorer la qualité des analyses de la Commission, de manière à donner plus de poids à ses arguments. Le plus souvent, les projets de résolution semblent avoir été rédigés sans tenir compte des analyses, aussi excellentes que nombreuses, fournies par le Secrétariat, notamment par le Département des affaires économiques et sociales internationales, ou par d'autres organisations et institutions. Si la Commission ne peut souscrire à leurs arguments et conclusions, elle devrait chercher à les réfuter plutôt que de les ignorer purement et simplement.

24. Troisièmement, la Deuxième Commission devrait être le lieu d'échanges de vues très ouverts. Les questions économiques et sociales méritent d'être discutées sérieusement, et l'interdépendance des problèmes à l'échelle mondiale doit être reconnue. Cette interdépendance, il faut aussi que les pays en développement en reconnaissent l'existence dans leur propre politique, car c'est le seul moyen efficace de faire davantage pression, politiquement, sur les pays développés au sujet de questions aussi capitales que l'aide publique au développement, l'accès aux marchés, les transferts de technologie et l'assistance liée aux mesures de protection de l'environnement.

25. Les pays en développement semblent considérer la Deuxième Commission comme une tribune leur permettant de faire connaître leurs prises de position collectives issues des concertations du Groupe des 77. S'il en est ainsi, leur intérêt est de faire en sorte que les travaux de la Commission soient davantage suivis d'effet. Car en fait, parmi les nombreuses résolutions adoptées à chaque session sur les questions économiques, très peu ont une influence significative sur les mécanismes de prises des décisions des Etats Membres. D'ailleurs, peut-être faudrait-il commencer par remettre en question le nombre même de ces résolutions. La portée politique des travaux de la Commission serait considérablement renforcée si elle n'adoptait qu'un petit nombre de résolutions se rattachant directement aux problèmes les plus importants de l'actualité.

26. Une fois ces réformes appliquées, la Commission devrait être en mesure de prendre position sur la question brûlante de la pauvreté de manière beaucoup plus énergique qu'elle ne l'a fait dans la résolution de l'an passé. Si elle avait pris le temps d'étudier la question plus à fond et de trouver des moyens

(M. Huslid, Norvège)

de s'attaquer au problème, la Commission aurait peut-être fait entendre sa voix. Il s'agit là d'un simple exemple des améliorations préconisées par les pays nordiques et visant à renforcer le rôle de la Commission et à le rendre plus significatif.

27. M. MLLQJA (Albanie) dit que les transformations qui se sont produites récemment en Europe centrale et orientale ont conduit au démantèlement des structures politiques et économiques périmées qui avaient prouvé leur inefficacité. L'évolution de ces pays vers la démocratie et l'économie de marché suppose l'instauration d'une coopération et de liens plus étroits entre tous les pays d'Europe. Ainsi, il est clair que le sort de la démocratisation dépendra dans une large mesure des solutions qui seront trouvées aux problèmes économiques critiques en relançant le dialogue Nord-Sud. Car la pauvreté constitue en fait la principale menace contre la sécurité mondiale.

28. L'Albanie, qui a amorcé un processus irréversible de démocratisation, cherche à trouver sa place au sein du nouveau système de relations internationales. Après s'être dégagé du système du parti unique et d'une économie lourdement centralisée où le principe de l'autonomie avait été élevé au rang de dogme, coupant du même coup le pays du monde extérieur, le nouveau gouvernement s'est lancé dans un programme ambitieux de réformes qui s'étend à tous les aspects de l'économie et de l'organisation de l'Etat. Il poursuit deux objectifs principaux : tout d'abord, mettre un terme au déclin de l'économie et commencer à la stabiliser, et ensuite, entamer la mise en oeuvre progressive d'un programme visant à transformer une économie extrêmement centralisée en économie de marché.

29. La privatisation de l'économie et la protection de la propriété privée sur le plan juridique sont au coeur de ce programme. La privatisation a déjà touché des secteurs tels que le commerce, les services et la communication, et elle doit s'étendre aux grandes et moyennes entreprises dans d'autres secteurs. Selon les dispositions de la loi concernant les privatisations, l'Etat s'engage à protéger le secteur privé et à en favoriser la consolidation. Ces transformations s'accompagneront d'une réforme du système des prix, dont le but principal sera de le libéraliser de manière que les prix se rapprochent davantage de la valeur des produits et de leur prix sur le marché international. Une augmentation des salaires par étapes est prévue afin d'atténuer les effets nocifs de ces mesures, sur les plans social et économique.

30. La réforme de l'économie ne peut pas réussir sans la participation et l'appui de capitaux étrangers. C'est pourquoi la politique gouvernementale et la législation encouragent l'instauration de conditions favorables à l'investissement étranger et au fonctionnement de coentreprises. Le peuple albanais espère également pouvoir compter sur l'aide des organismes internationaux, et notamment sur celle de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées dans les domaines économique et financier.



(M. Mlloja, Albanie)

31. Si, en Albanie, le changement a été réalisé en un temps record sur le plan politique, il reste de grandes difficultés à surmonter dans le domaine économique. L'économie, extrêmement centralisée et complètement isolée, nécessite encore des réformes. Le système productif hérité de l'ancien régime n'est pas encore capable d'assurer un développement économique rapide. Le pays souffre également d'une pénurie de denrées alimentaires de base et d'une crise de confiance généralisée. C'est pourquoi l'aide d'urgence fournie par les pays développés est perçue comme une bouée de sauvetage pour la démocratie albanaise et comme un élément d'une importance vitale pour l'étape initiale des réformes économiques.

32. La mise en place de nouvelles structures économiques, politiques et juridiques qui permettent à l'Albanie de devenir un membre éminent de la grande famille européenne est une tâche considérable. Néanmoins, le Gouvernement albanais est décidé à aller de l'avant, en poursuivant l'intégration du pays dans l'Europe et dans la communauté mondiale grâce au rapprochement économique, commercial, technique et financier avec la Communauté européenne, l'Association européenne de libre-échange, le GATT et les autres groupements régionaux. La coopération à l'échelle paneuropéenne et son principal pilier, la Communauté économique européenne, atténueront et finiront par supprimer les disparités économiques et sociales entre pays européens, permettant ainsi l'essor économique de l'Europe tout entière. La délégation albanaise espère fermement qu'à son tour, l'Organisation des Nations Unies augmentera son aide aux pays pauvres en butte à des problèmes de développement, favorisant de la sorte l'évolution vers la démocratie et la création d'un système international de coopération économique plus équitable.

33. M. MISSARY (Yémen) dit que sa délégation appuie sans réserve la déclaration faite par le représentant du Ghana au nom du Groupe des 77 et ajoute que l'Assemblée générale a pour tâche de redéfinir la notion de coopération économique internationale et de promouvoir le dialogue Nord-Sud. Etant donné l'importance de la démocratie pour les pays qui reçoivent une aide au développement et bénéficient de secours d'urgence, les processus démocratiques en cours dans le Yémen nouvellement unifié sont significatifs. Le coût économique et social de la guerre du Golfe a été énorme pour le Yémen et le développement du pays a été encore entravé par le retour soudain d'un million de travailleurs expatriés, qui sont venus s'ajouter à l'énorme afflux de réfugiés de la corne de l'Afrique. Cette situation a rendu encore plus difficile le fusionnement des structures économiques et sociales des deux Yémen au lendemain de l'unité et a freiné le passage d'une économie planifiée à une économie de marché, dans laquelle le secteur privé a un rôle nouveau à jouer en matière de développement.

34. Le Yémen s'est engagé dans un effort de mise en valeur de ses ressources naturelles en pétrole et en minéraux et s'est fixé pour objectifs de développer les investissements étrangers dans le pays et de redonner à Aden toute son importance stratégique en tant que zone franche internationale. L'orateur espère donc que la communauté internationale fournira une assistance en vue d'aider le Yémen à surmonter ses problèmes actuels et à exploiter ses richesses naturelles. Le Yémen est favorable aux mesures de désarmement et de

/...

(M. Missary, Yémen)

réduction des dépenses militaires, qui permettront de libérer des ressources financières pour le développement économique et social. Toutefois, comme la plupart des autres pays en développement, le Yémen a une lourde dette extérieure, aussi M. Missary exprime-t-il la reconnaissance de son pays aux gouvernements des Pays-Bas, de l'Allemagne et de la France, qui ont annulé l'encours des dettes du Yémen vis-à-vis de leur pays.

35. Enfin, M. Missary exprime le vœu que l'initiative soviétique au sujet des pays les moins avancés, prise à la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale, sera appliquée et que la prochaine Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement aboutira à des recommandations constructives. La délégation yéménite appuie la proposition du Secrétaire général concernant la convocation d'une conférence internationale sur le financement du développement et attend avec un vif intérêt les résultats de la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

36. M. AKSIN (Turquie) estime qu'en dernier ressort, c'est aux pays en développement que devrait bénéficier l'intégration de l'Union soviétique et de l'Europe centrale et orientale dans l'économie mondiale. Les mesures concrètes qui ont été prises jusqu'à présent pour alléger le poids de la dette extérieure sont modestes comparées à l'ampleur de l'endettement et aux progrès considérables réalisés dans le domaine politique. La délégation yéménite reste convaincue qu'en matière de développement, l'expansion des échanges sera bien plus utile que l'aide. A cet égard, l'absence de tout progrès notable dans la libéralisation des échanges ces dernières années et le fait que les négociations d'Uruguay en sont au point mort sont préjudiciables à tous les pays. La délégation turque se félicite de l'appel lancé par le Groupe des Sept pour que la série de négociations d'Uruguay connaisse une issue favorable avant la fin de l'année. On pourrait ainsi espérer des progrès plus importants lors de la huitième session de la CNUCED, en février 1992.

37. L'interdépendance au sein du système économique international est un thème dominant, au moment où les pays d'Europe de l'Est et les pays en développement s'emploient à remettre de l'ordre dans leur économie. En adoptant certaines politiques économiques dont on a constaté qu'elles permettaient d'obtenir une croissance régulière, on pourrait s'assurer qu'à la différence des années 80, les années 90 ne soient pas une décennie perdue. Ces politiques ont été appliquées avec succès en Turquie et d'autres pays devraient suivre cet exemple. On doit aussi faire porter les efforts sur la lutte contre les déséquilibres sociaux causés par la pauvreté.

38. L'Organisation des Nations Unies doit jouer un plus grand rôle dans l'atténuation des effets des catastrophes naturelles. Il faut pour ce faire mieux coordonner les activités de secours et les renforcer au moyen de ressources financières suffisantes. On pourrait peut-être accroître les ressources allouées aux secours en cas de catastrophe en créant un fonds de contributions volontaires autorenewable qui serait géré par le Secrétaire général. La question des conséquences des catastrophes pour l'environnement devrait être examinée dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

39. M. KRAVETZ (El Salvador) appuie la déclaration faite par le représentant du Ghana au nom du Groupe des 77. Lors du Sommet ibéro-américain, tenu à Guadalajara (Mexique) en juillet 1991, les chefs d'Etat et de gouvernement ibéro-américains ont abordé les grands problèmes auxquels sont confrontés leurs pays dans un monde en évolution et ont réfléchi à la manière d'aborder les problèmes communs, sur la base du dialogue, de la coopération et de la solidarité. C'est cet état d'esprit qui devrait présider aux délibérations de la Deuxième Commission.

40. Les pays d'Amérique centrale se proposent, au cours de la présente session, de centrer leur attention sur plusieurs thèmes : la coopération internationale en vue d'éliminer la pauvreté, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, la mise en valeur des ressources humaines, les établissements humains, la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, l'environnement et enfin les activités opérationnelles de développement. Ces efforts conjugués traduisent le puissant sentiment d'unité qui prévaut dans les pays d'Amérique centrale et l'élan vers l'intégration régionale qui les anime.

41. Le Gouvernement salvadorien ne ménage aucun effort pour établir la paix dans le pays. Toutefois, une nouvelle ère de paix s'accompagnera de nouveaux problèmes économiques, qui amènera les Salvadoriens à se tourner de plus en plus vers la coopération économique internationale pour y remédier.

42. M. TRINH XUAN LANG (Viet Nam) fait observer que les pays en développement ont de plus en plus de mal à progresser face aux changements liés aux faits nouveaux survenus au niveau international dans les domaines social, politique, économique, scientifique et technique. A quelques exceptions près, les perspectives de relance de la croissance et du développement dans les pays en développement ne sont pour l'essentiel guère encourageantes du fait que les ajustements, les réformes et les restructurations entrepris par ces pays se sont heurtés à un environnement économique international défavorable.

43. Un effort important doit être fait d'urgence aux niveaux national et international en vue de promouvoir la croissance et un développement durable dans les pays en développement les plus pauvres. S'il est vrai que les peuples et les gouvernements des pays en développement doivent prendre en charge leur propre croissance et leur propre développement économiques, il incombe aux pays développés, sur le plan moral et sur le plan pratique, d'améliorer l'environnement économique international. La priorité devrait donc être donnée, notamment, à l'augmentation des flux nets de capitaux à destination des pays en développement; à l'instauration d'une solution rapide et audacieuse au problème de l'endettement des pays en développement les plus pauvres, sans discrimination; à la création d'un système d'échanges dynamique et équitable non assorti de restrictions discriminatoires et de barrières protectionnistes; et à la suppression des obstacles au transfert des technologies nécessaires pour assurer une croissance et un développement écologiquement rationnels dans les pays en développement.

(M. Trinh Xuan Lang, Viet Nam)

44. L'Organisation des Nations Unies a un rôle vital à jouer dans le renforcement d'une coopération internationale véritable et des progrès importants ont été faits dans ce sens avec la récente adoption par l'Assemblée générale de la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement. Le moment est à présent venu d'honorer ces engagements, non pas simplement dans des déclarations d'intention, mais par l'application de mesures globales et réalistes. La délégation vietnamienne appuie vivement les remarques faites à ce sujet par le représentant du Ghana au nom du Groupe des 77, à la 3e séance de la Commission.

45. Les politiques de réforme et de renouveau économiques amorcées par le Gouvernement vietnamien en 1987 se sont traduites par des améliorations dynamiques dans la vie économique et sociale du pays et le Gouvernement se propose maintenant de s'attaquer aux problèmes économiques et sociaux urgents tout en veillant à maintenir un environnement économique stable, propice à la croissance et au développement. Des résultats notables ont déjà été obtenus, en particulier dans les domaines de la production agricole, de l'inflation, de la monnaie, de la réforme financière et de la réforme des prix, des échanges et des exportations, de l'investissement et des entreprises créées en association avec des partenaires étrangers. Ces résultats sont particulièrement impressionnants si l'on songe à l'état de dévastation dans lequel se trouvait le pays après des décennies de guerre et à l'embargo économique et commercial imposé arbitrairement au pays depuis 16 ans.

46. Le Viet Nam a récemment défini une stratégie nationale de développement socio-économique axée sur l'an 2000, qui vise à mettre en valeur l'ensemble du potentiel et des forces productives des individus et de la collectivité. La stratégie a aussi pour objectif de faire en sorte que, dans une économie plus diversifiée, tous les secteurs, y compris le secteur privé, puissent prospérer dans le cadre légal qui doit être élaboré par l'Etat. La stratégie définit aussi des orientations et des lignes d'action dans le secteur social et dans les domaines de la protection de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles.

47. Le Viet Nam cherche à diversifier ses relations économiques et à leur donner un caractère plus multilatéral. Il se propose aussi de développer ses échanges avec les pays, les organisations économiques, les entreprises étrangères et les particuliers sur la base de l'égalité et des avantages mutuels et dans le respect de l'indépendance et de la souveraineté nationales et il prendra une part active aux efforts régionaux et mondiaux en faveur d'une croissance durable et de la coopération pour le développement.

48. M. ARRIA (Venezuela) exprime l'espoir que l'évolution politique positive en cours au niveau international se traduira par une meilleure compréhension et une plus grande coopération entre Etats; la volonté politique est essentielle à la réalisation de ces objectifs. Le nouvel ordre international

(M. Arria, Venezuela)

qui est envisagé devrait ouvrir la voie à des accords concernant la coopération économique et le développement international. Les ressources supplémentaires dégagées grâce au désarmement devraient être consacrées à des programmes internationaux de développement économique et social.

49. Les statistiques parues dans le plus récent rapport annuel de la Banque mondiale montrent que, malgré les profonds changements politiques et économiques intervenus dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, la situation actuelle et les perspectives d'avenir dans ces pays suscitent de fortes inquiétudes. La délégation vénézuélienne lance un appel aux institutions financières pour qu'elles prennent des mesures dans le cadre du système des Nations Unies en vue de définir les mécanismes à mettre en place pour assurer le financement du développement dans les années 90 et elle approuve la proposition du Secrétaire général concernant l'organisation sous peu d'une conférence internationale sur le financement du développement.

50. L'Afrique reste confrontée à de graves problèmes. De fait, plus de la moitié du monde en développement vit dans l'extrême pauvreté, ce qui fait gravement obstacle à la consolidation de la démocratie, au respect des droits de l'homme et au bien-être social. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont introduit des mesures d'ajustement structurel qui ont représenté de lourds sacrifices sociaux pour leurs peuples, mais les pays développés ne se sont pas montrés à la hauteur de ces efforts.

51. La réunion des pays producteurs et des pays consommateurs de pétrole, tenue à Paris il y a trois mois sur la demande du Gouvernement vénézuélien a permis de parvenir à des conclusions importantes sur les échanges d'informations futurs. A la fin du mois de novembre, les chefs d'Etat de 15 pays en développement représentant toutes les régions du monde, ainsi que des hommes d'affaires de ces pays, se réuniront à Caracas pour définir les modalités de la coopération avec les pays développés et mettre au point des mesures visant à renforcer et à élargir les relations Sud-Sud.

52. Les produits de base exportés par les pays en développement se heurtent à des obstacles de plus en plus nombreux et de plus en plus ingénieux sur les marchés des pays développés. Les pays en développement ont fait leur part et c'est maintenant aux Etats-Unis d'Amérique, à la Communauté européenne et au Japon qu'il incombe au premier chef d'assurer le succès des négociations d'Uruguay.

53. La huitième session de la CNUCED offrira à la communauté internationale une occasion précieuse de relancer les négociations internationales sur la question du commerce et du développement à la lumière des nouvelles réalités de l'économie mondiale. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement constituera un cadre idéal pour élaborer des accords spécifiques visant à assurer un développement durable, respectueux de l'environnement. Le Venezuela a participé activement aux travaux préparatoires de la Conférence. Les pays développés ne peuvent refuser aux pays en développement le droit à la croissance et la coopération doit être

(M. Arria, Venezuela)

envisagée non comme une forme de charité mais comme une nécessité. En conséquence, les pays développés doivent reconnaître leurs responsabilités et faire preuve de la volonté politique nécessaire pour les assumer car la réussite ou l'échec de la Conférence dépendra des mesures qui seront prises pour y donner suite.

54. M. NANDOE (Suriname) rappelle les principaux facteurs responsables de la persistance des perspectives peu encourageantes qui existent dans les pays en développement, soulignant que la forte croissance démographique projetée pour les 10 prochaines années représentera un obstacle supplémentaire pour l'économie de ces pays. Heureusement, on s'accorde largement à reconnaître l'existence d'un lien étroit entre une croissance démographique maîtrisée, le développement humain et la croissance économique, et les gouvernements ainsi que la communauté internationale devraient favoriser les politiques en faveur du développement humain centrées sur l'enseignement et la formation.

55. Le succès des négociations d'Uruguay est d'autant plus important que peu de pays ont profité de l'application de la stratégie internationale de la dette. Il est indispensable de réduire la dette extérieure des pays en développement afin que les longues années d'efforts d'ajustement auxquels ils se sont astreints se traduisent par une croissance plus forte. Parallèlement, l'aboutissement des négociations d'Uruguay devrait créer dans le domaine des échanges un environnement plus favorable aux produits de base des pays en développement.

56. La session de la CNUCED, qui se tiendra prochainement, sera l'occasion d'étudier de plus près le système d'échanges multilatéraux ainsi que l'utilité de ce système pour les efforts de développement à l'échelon mondial. On devrait aussi étudier les mesures propres à améliorer le fonctionnement de la CNUCED.

57. L'expérience a souvent montré combien était erronée l'idée que les progrès qui pouvaient être réalisés dans les pays développés rejailliraient automatiquement sur les économies des pays en développement. Le sort de nombreux pays en développement dépend de plus en plus de la politique et des conceptions des gouvernements des pays industrialisés ainsi que des institutions multilatérales, qui sont contrôlées par un petit nombre de ces gouvernements. S'il est vrai que des marchés ouverts favorisent l'initiative individuelle et que la mise en valeur des ressources humaines se traduit par une croissance économique durable, il faut reconnaître par ailleurs que les marchés ne fonctionnent pas dans le vide et que les gouvernements doivent intervenir pour doter les pays d'une infrastructure de base et assurer à leur population une éducation et une bonne santé. M. Nandoe se félicite à cet égard de la volonté des Etats membres de la Communauté européenne d'engager un dialogue ouvert et d'apporter un soutien accru à la création d'institutions et de moyens d'action ainsi qu'aux nouvelles initiatives propres à favoriser l'adoption de politiques économiques saines propices à un développement durable.

La séance est levée à 17 h 25.